

# FORMATION PREPARATOIRE A L'HABILITATION ELECTRIQUE // RECYCLAGE PERSONNEL ELECTRICIEN BT HTA B1, B1V, B2, B2V, BR, BC, H1, H1V, H2, H2V, HC, BE ESSAI, BE MESURE

0009elec

<b>DUREE</b>	✓ 2 jours
<b>PUBLIC</b>	✓ Personnel électricien ou électromécanicien appelé à exécuter des consignations et/ou diriger des travaux hors tension, et d'effectuer des interventions générales
<b>PREREQUIS</b>	✓ Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Apprendre la réglementation en matière selon la norme NF C 18-510</li> <li>✓ Appliquer les consignes de sécurité en BT/HTA liées aux consignations, aux interventions générales, aux travaux hors tension ou au voisinage effectué sur des ouvrages ou des installations électriques</li> <li>✓ Appréhender les risques et les effets du courant sur le corps humain</li> <li>✓ Expliquer la notion de travaux hors tension</li> <li>✓ Expliquer la notion de travaux au voisinage BT/HTA</li> <li>✓ Expliquer la notion d'intervention électrique</li> <li>✓ Choisir les EPI adaptés</li> <li>✓ Adapter son comportement face à un électrisé</li> <li>✓ Exécuter des consignations et/ou diriger des travaux hors tension</li> <li>✓ Effectuer des interventions générales sur des installations et des équipements électriques BT</li> <li>✓ Exécuter des consignations et/ou diriger des travaux hors tension en haute tension</li> </ul>

## PROGRAMME

### Recyclage

- Retour d'expérience
- Analyse des accidents et presque accidents
- Pratiques professionnelles
- Effet du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Evaluation du risque électrique

### Recyclage : basse tension et HTA (B1V-B2V-BR-BC-H1V-H2V-HC)

- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites
- Citer les limites de son titre d'habilitation (autorisation et interdits, zones, etc.)
- Donner les principes généraux de la prévention à appliquer au cours d'une opération d'ordre électrique (analyse des risques, consignation, mise hors tension, mise hors de portée, équipements de protection, etc.)
- Citer les équipements de protection collective (barrière, écran, banderole, etc.)
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs fonctions
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux opérations

- Décrire les opérations de la consignation et les documents associés
- Nommer les documents applicables dans le cadre des opérations (attestation de consignation, autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.)
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une opération
- Expliquer les principes d'induction et de couplage capacitif et les risques associés
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'Article 13

### **Par un jeu de rôle ou une mise en pratique**

- Identifier les risques électriques sur ou à proximité d'une installation (armoire, local BT/HTA, ou en champ libre)
- Savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique en BT/HTA
- Avoir un comportement adapté à la situation (risques)
- Rendre compte de l'opération réalisée auprès, suivant le cas, du chargé de :
  - Chantier
  - Travaux
  - Exploitation électrique
  - Consignation
  - Ou de son employeur
- Maîtriser la manipulation de matériel et outillages dans un environnement électrique
- Baliser et surveiller la zone des opérations
- Respecter les consignes de sécurité pour exécuter les travaux
- Identifier, vérifier et mettre en œuvre les équipements de protection collective (nappe isolante, écran, etc.)
- Préparer et diriger les travaux
- Rédiger, compléter les documents propres aux opérations
- Réaliser une analyse préalable à l'opération (consignation, intervention)
- Réaliser une consignation en une étape
- Réaliser une consignation en une étape ou 2 étapes en basse et haute tension
- Réaliser une intervention BT générale avec nécessité de consignation et connexion/déconnexion...
- Identifier et mettre en œuvre les EPI
- Réaliser un changement de fusible HT
- Réaliser des travaux HT
- Réaliser une mesure d'isolement sur un câble haute tension

### **Evaluation**

- Evaluation des savoirs par un QCM
- Evaluation des savoir-faire à partir d'une ou plusieurs situations de travail ou d'intervention

<b>METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Projections d'audiovisuels</li> <li>✓ Utilisation de la norme et de documents associés</li> <li>✓ Etude de cas (accidents)</li> <li>✓ Vidéo</li> <li>✓ Equipement de protection individuelle</li> <li>✓ Appareillage de protection industrielle (disjoncteurs, différentiels, ...)</li> <li>✓ Equipements électriques pour mise en situation</li> </ul>
<b>MODALITES ET DELAIS D'ACCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A réception du bulletin d'inscription et du devis signé, transmission à l'entreprise de la convention et des documents d'entrée en formation (convocation, règlement intérieur, ...) sous 5 jours</li> </ul>
<b>ACCESSIBILITE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pour un accompagnement personnalisé lié à un handicap, merci de nous contacter pour une mise en relation avec notre référent handicap</li> </ul>
<b>TARIF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sur demande et transmis dans le devis</li> </ul>
<b>MODALITE D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A la fin de la formation, le formateur réalise un test d'évaluation formel sur les connaissances liées à la sécurité électrique, en vue de préconiser à l'entreprise du salarié, un niveau d'habilitation</li> <li>✓ A la fin de la formation, le formateur réalise une mise en situation pratique de préférence sur les installations en entreprise ou sur du matériel pédagogique en salle</li> <li>✓ L'AFPI Lorraine communiquera, à l'entreprise, un rapport mentionnant les remarques et avis du formateur concernant l'aptitude de chaque stagiaire à conserver ou non son titre d'habilitation. En cas d'avis défavorable, la personne concernée devra suivre à nouveau une préparation à l'habilitation ainsi qu'un titre d'habilitation vierge à signer par l'employeur et par le titulaire.</li> </ul>
<b>SANCTION DE LA FORMATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Attestation de fin de formation</li> <li>✓ Titre d'habilitation vierge</li> </ul>

Mise à jour le 28/11/2023